



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Règlement de la journée

Courbes et Trajectoires

ARTICLE 1 – DESCRIPTION.

Le chargé de mission deux roues motorisé de la Préfecture des Alpes-Maritimes, l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière de la Gendarmerie Nationale, les carabiniers du Prince et l'Association Sportive Culturelle et d'Entraide de l'Équipement, organisent une journée Courbes et Trajectoires pour les motocyclistes.

Cette action de sécurité routière en faveur des motocyclistes, financée par la Préfecture des Alpes-Maritimes, est inscrite au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2022.

La journée est ouverte à tout participant titulaire d'un permis moto A et A2.

Les participants seront informés et sensibilisés aux notions de base de la sécurité routière par des épreuves pratiques.

ARTICLE 2 - PUBLIC ET VÉHICULES CONCERNÉS.

Cette opération s'adresse à l'ensemble des motocyclistes circulant sur route et soucieux de leur sécurité.

Elle est ouverte à tous les véhicules à 2 roues immatriculés, même en WW et répondant aux normes de circulation routière, ayant des caractéristiques conformes aux exigences du code de la route.

Le permis de conduire, le certificat d'immatriculation ainsi que l'attestation d'assurance du véhicule engagé devront être présentés le matin de l'épreuve.

En cas d'absence ou de défaut de validité d'un de ces documents, le concurrent ne pourra pas prendre le départ.

Les 125 cm³, les scooters et les motos à trois roues ne sont pas acceptés.

ARTICLE 3 – ASSURANCE.

La journée trajectoire de sécurité est organisée conformément aux prescriptions du présent règlement auquel le participant s'engage à se soumettre par le seul fait de son inscription.

Le participant devra vérifier que son assurance couvre les sinistres susceptibles de survenir de son fait durant les différentes épreuves.

Le participant renonce à tout recours contre l'État, organisateur de cette journée.

ARTICLE 4 - DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION.

L'amplitude horaire est de 7h30 à 17h30.

Le point de rendez-vous se situe au centre administratif départemental de Nice.

https://www.google.fr/maps/@43.6753105,7.199521,3a,75y,160.3h,87.73t/data=!3m6!1e1!3m4!1shvt_S6EWZ0LwaVwOffLOZw!2e0!7i13312!8i6656

GPS

Latitude N 43° 40' 31,019"

Longitude E 7° 11' 58,529"

Vous pouvez utiliser le site www.coordonnees-gps.fr pour situer ce point sur une carte.

Pour les inquiets, un plan se trouve à la fin de ce document.

L'accueil se fera à 7h30 par la perception d'un gilet airbag, d'un intercomm Cardo et d'un café de bienvenue.

Les épreuves débuteront à 8h15 par une démonstration du gilet air-bag, puis par l'explication de la trajectoire de sécurité suivi d'un top sur l'accidentologie deux roues motorisés.

Vers 10h00 tout le monde se rendra sur un parking ouvert au public, pour des exercices de maniabilité.

Vers 11h un parcours périurbain sera effectué.

Vers 12h un déjeuner sera pris en commun.

Vers 14h, tout le monde évoluera sur route ouverte encadré par les instructeurs des forces de l'ordre.

Vers 17h30 débriefing et fin de la journée.

ARTICLE 5 – LES ÉPREUVES.

Elles sont au nombre de trois:

- 1) Épreuve de maniabilités. Vous travaillerez principalement le regard.
- 2) Épreuve en périurbain. Vous devrez prendre le plus d'informations possible.
- 3) Épreuve sur route. Vous travaillerez la conduite sécuritaire dans les virages durant 3 heures.

ARTICLE 6 – PARTICIPANTS

Cette journée est réservée au seul conducteur de la moto.
Pour des raisons d'organisation, le nombre maximum sera de 12 motos. Une fois cette limite atteinte, aucune inscription ne pourra être prise en compte.
Attention, les passagers ne sont pas acceptés, sauf cas exceptionnel.

La participation à cette journée est fixée à 35 euros.

Elle donne droit à :

- café de bienvenue
- un repas à midi

ARTICLE 7 – INSCRIPTIONS

Une pré-inscription électronique est obligatoire.

Envoyer un courriel de réservation à l'adresse suivante :
rallye.moto@alpes-maritimes.gouv.fr

Dans le sujet du message écrivez : **courbes et trajectoires**

Dans le corps du message écrivez : **votre nom, votre prénom, la date de la session qui vous intéresse**

Cette étape est indispensable pour connaître le nombre de participants, anticiper la logistique et confirmer votre inscription.

Après réception de votre courriel, la disponibilité sera vérifiée.

Des informations complémentaires vous seront alors demandées par messagerie et on vous demandera d'envoyer le chèque de 35 euros à l'adresse ci-dessous.

ASCEE 06

Monsieur SCHITTER Marcel (monsieur Moto)

Bâtiment Cheiron

CADAM

147 boulevard du Mercantour

06286 Nice cedex 3

Une fois le chèque en notre possession, votre inscription sera prise en compte définitivement, et sera confirmée par l'envoi d'un message électronique valant convocation à participer à cette journée.

ARTICLE 8 – REGLEMENT

Le participant s'engage à :

- accepter la publication de photos les concernant et/ou les reportages et articles que l'administration ou la presse pourraient publier.
- se conformer au code de la route
- respecter l'environnement, pas de déchets dans la nature ni sur la route

ARTICLE 9 – PARTICIPATION A LA SESSION

Le règlement de la session se fera par chèque bancaire d'un montant de 35 euros, à l'ordre de l'ASCEE 06

